

***Conseil régional de développement  
de la Baie-James***

***Plan d'action pour le redressement  
de l'industrie minière sur le  
territoire de la Baie-James***

**GÉRARD LAQUERRE**  
Consultant

---

Téléphone/Télécopieur  
(819) 279-2105  
Courriel : [gerlaq@lino.com](mailto:gerlaq@lino.com)  
C.P. 2541, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5B1

## **RECHERCHE ET RÉDACTION**

Gérard Laquerre

## **ASSISTANT À LA RECHERCHE**

Frédéric Gilbert, agent de développement , CRDBJ

## **SOUTIEN TECHNIQUE ET CONCEPTION DE MISE EN PAGE**

Johanne Riel, technicienne de bureautique

## **RÉVISION DES TEXTES**

Ghislain Desjardins, président, CRDBJ

Luc Ferland, directeur général, CRDBJ

## **REMERCIEMENTS**

Nous tenons à remercier de sa courtoisie, le personnel du CRDBJ, ainsi que tous ceux et celles qui, par leurs commentaires et leurs suggestions, ont contribué à la réalisation du présent document. On trouvera en annexe la liste des personnes rencontrées dans le cadre de la recherche en vue de cette étude.

## **LE PRÉSENT DOCUMENT A ÉTÉ**

**PRÉPARÉ PAR** : GÉRARD LAQUERRE, *Consultant*



## RÉSUMÉ

L'activité de l'industrie minière à la Baie-James connaît un ralentissement marqué. Dans le secteur est du territoire, la situation atteint un haut degré de gravité. Les perspectives de cette industrie pour les quatre prochaines années sont alarmantes. Ce qui explique l'origine du présent rapport de consultation. L'objet de l'exercice consiste à proposer au Conseil régional de développement de la Baie-James (CRDBJ) un plan d'action qui lui permettra d'intervenir efficacement pour aider au rétablissement de l'industrie minière jamésienne.

L'étude s'ouvre en décrivant la configuration géographique du territoire sur lequel le CRDBJ exerce son mandat de développement : la Jamésie. La première étape de la démarche consiste à poser un diagnostic sur l'état de l'industrie minière sur ce territoire.

À la suite d'un examen de la situation, on constate que l'emploi minier, sur le territoire, a diminué de moitié depuis huit ans et que les dépenses d'exploration hors chantier ont diminué dans la même proportion de 1988 à 1994. L'étude procède à une analyse sommaire des causes de cet état de fait. Ayant établi la relation de cause à effet entre les deux phénomènes qui précèdent, on note qu'il y a moins d'exploration parce que les prix des métaux non ferreux sont déprimés. En conséquence, les épargnes ont été canalisées ailleurs, surtout dans la nouvelle économie, car les perspectives de profits ou de gains rapides étaient récemment plus grands dans les industries des technologies à la mode.

Cette spirale descendante de l'activité minière pourrait entraîner, à moyen terme, une dislocation de cette industrie au Québec et la rendre éventuellement inopérante. D'où l'urgence d'intervenir.

Avant de proposer des modalités d'intervention nouvelles, l'étude jette un regard sur les interventions qui existent déjà. Bien qu'elles soient multiples, aucune intervention n'est conçue pour contrer une situation d'urgence comme celle qui prévaut actuellement. Il y a place, voire même nécessité d'un plan d'action.

Le pivot du plan d'action proposé au CRDBJ, repose sur la création d'une **table jamésienne de concertation minière** (TJCM). Le Conseil régional devra l'activer et en soutenir le fonctionnement. Le mandat de la TJCM serait alors de concevoir et d'articuler, pour le CRDBJ, un plan de redressement de l'industrie minière sur le territoire de la Baie-James. À cet égard, ce rapport propose un plan de redressement qui distingue les initiatives urgentes (court terme) de celles à moyen et à long terme.

À court terme, le plan d'action ici suggéré (section 4) propose trois programmes, des projets et sept incitatifs monétaires pouvant stimuler l'exploration afin d'éviter l'effondrement de l'industrie minière à la Baie-James. À moyen terme, les projets évoqués gravitent autour de deux orientations. Nous dressons ci-après la liste des programmes, des projets et des incitatifs monétaires suggérés, ainsi que l'énoncé des deux orientations proposées.



## **Propositions pour le court terme**

### Programmes spéciaux

- programme spécial de compilation de données (rapports GM)
- programme spécial de collecte de données géophysiques au sol et échantillonnage de métaux (or, platine, palladium)
- un programme temporaire de soutien aux travailleurs licenciés par la mine Joe Mann, ayant plus de 55 ans et qui ne seront plus réembauchés.

### Projets à considérer

- projet de coopérative d'exploitation minière de petits gîtes du secteur "Chapais-Chibougamau;
- mettre au point un composé organique pouvant neutraliser les eaux de drainage dans l'environnement minier.
- mise en production du projet Copper Rand 5000, un gisement polymétallique à Chibougamau, incluant un programme de formation préparatoire.
- Utiliser les compétences professionnelles des travailleurs expérimentés de plus de 55 ans qui désirent intervenir comme formateurs dans le plan de développement des ressources humaines en vue de la mise en production du projet Copper Rand 5000.
- concevoir et proposer une structure financière et administrative d'intéressement des futurs employés à la mine Copper Rand 5000.
- Soutenir la remise en production de la mine Casa-Bérardi et l'aboutissement du projet de vanadium du lac Doré .

### Incitatifs monétaires

- budget de soutien local à l'exploration hors chantier;
- fonds régional permanent d'épargne (de l'État) à l'exploration;
- fonds régional de prospection minière;
- fonds permanent d'études de faisabilité de l'exploitation de gîtes minéraux;
- budget ponctuel de délimitation des ressources en chantiers fermés à Chibougamau;
- bonification du régime des actions accréditives par une prolongation au 28 février de la fermeture des financements (harmonisation avec la période des REÉR), la modification du délai d'exécution des travaux d'exploration et l'exemption de 100% de l'impôt sur le gain en capital réalisé à la vente d'actions accréditives.

## **Proposition pour le moyen terme**

### Deux orientations :

- élargissement de la vocation minière de la Jamésie;
- diversification économique des municipalités jamésiennes.



## INTRODUCTION

Au terme d'une procédure d'appel d'offre de services, le Conseil régional de développement de la Baie-James (CRDBJ) a accepté notre proposition et nous a confié le mandat de lui présenter un état de situation de l'industrie minière et un plan d'action visant à guider ses interventions dans ce secteur d'activité.

Notre méthode de travail a consisté à recueillir, par une tournée de consultation, les éléments connus du milieu : opinions, projets, connaissances sectorielles et techniques, avis, publications etc. Les fruits de cette consultation nous sont apparus comme autant de pièces détachées qu'il fallait ensuite assembler en un tout cohérent. En second lieu, le défi consistait à donner à cet ensemble une structure articulée pouvant déboucher sur l'action.

L'accomplissement de ce mandat nous a été facilité par l'excellente collaboration des intervenants miniers que nous avons rencontrés sur le territoire de la Baie-James. L'urgence de la situation explique la brièveté des délais qui nous furent impartis. Ceux-ci ne nous ont pas permis d'obtenir toutes les données nécessaires à construire des tableaux chiffrés s'appliquant au territoire de la Baie-James proprement dit. Toutefois, le texte renferme des données éloquentes qui démontrent bien que les tendances de l'industrie minière en Jamésie sont les mêmes que celles de l'ensemble du Québec et même du monde.

La conjoncture actuelle de l'industrie minière ne manque pas d'inquiéter non seulement l'industrie elle-même, mais tous ceux qui de près ou de loin en subissent les effets. Sur le territoire de la Baie-James, cela signifie presque toute la population. Cependant, on comprendra que c'est la situation particulièrement difficile des villes de Chapais et de Chibougamau qui fut l'élément déclencheur de la présente étude. On ne s'étonnera pas, dans ces circonstances, de constater une préoccupation particulière pour ces camps miniers. Cependant, la Jamésie est une entité, non seulement géologique et géographique, mais aussi économique et sociale. Pour cela, c'est du territoire jamésien tout entier dont il faut s'occuper.

Au surplus, la géologie du Québec fait en sorte que l'avenir de son industrie minière sera tributaire des efforts de mise en valeur de l'ensemble des potentiels miniers du territoire de la Baie-James. Ainsi, le gouvernement du Québec pourra trouver un grand avantage à s'associer au milieu jamésien dans le but de rétablir l'avenir de l'industrie minière sur ce territoire.

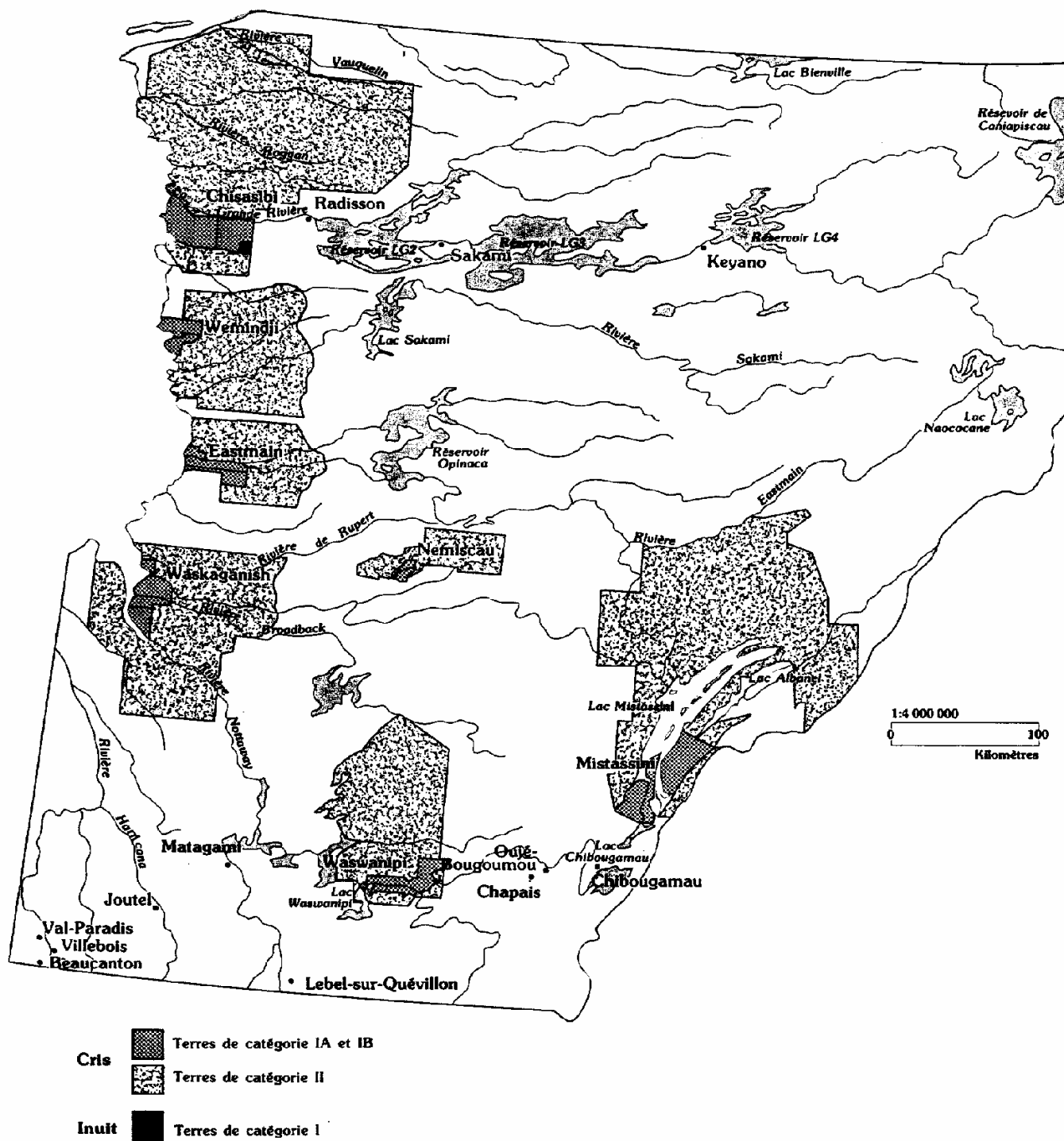


# TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	iv
INTRODUCTION .....	viii
CARTE DE LA JAMÉSIE.....	xii
1. LE TERRITOIRE .....	1
2. LE DIAGNOSTIC .....	2
2.1 L'INDUSTRIE MINIÈRE EN JAMÉSIE.....	2
2.1.1 <i>Municipalité de la Baie-James</i> .....	3
2.1.2 <i>Matagami</i> .....	3
2.1.3 <i>Lebel-sur-Quévillon</i> .....	4
2.1.4 <i>Le camp minier de Chapais-Chibougamau</i> .....	4
2.2 ÉVALUATION DES CAUSES.....	5
2.2.1 <i>L'économie traditionnelle</i> .....	5
2.2.2 <i>Le comportement des marchés financiers</i> .....	5
2.2.3 <i>Les développements technologiques</i> .....	6
2.2.4 <i>Réserves mondiales de minerai</i> .....	6
2.2.5 <i>Accidents de parcours</i> .....	7
2.3 PERSPECTIVES D'AVENIR.....	8
2.3.1 <i>Scénario du déclin</i> .....	8
2.3.2 <i>Scénario optimiste du sauvetage</i> .....	9
3. LES INTERVENTIONS .....	11
3.1 CE QUI SE FAIT DÉJÀ.....	11
3.1.1 <i>Un nouveau régime minier</i> .....	11
3.1.2 <i>Un arsenal de programmes</i> .....	11
3.1.3 <i>Un soutien logistique gouvernemental</i> .....	13
3.1.4 <i>Stratégies financières</i> .....	13
3.1.5 <i>Les fonds et les sociétés d'État</i> .....	14
3.1.6 <i>Interventions en ressources humaines</i> .....	15
3.1.7 <i>Interventions du milieu</i> .....	15
3.2 CE QU'IL RESTE À FAIRE .....	16
4. UN PLAN D'ACTION .....	17
4.1 LE PLAN D'ACTION DU CRDBJ .....	17
4.2 UN PLAN DE REDRESSEMENT DE L'INDUSTRIE MINIÈRE EN JAMÉSIE .....	18
4.2.1 <i>Le court terme</i> .....	19
4.2.2 <i>Le moyen terme</i> .....	23
CONCLUSION.....	25
Annexe I	Tableau des dépenses d'exploration au Québec
Annexe II	Plan stratégique - comité mines, Chapais-Chibougamau
Annexe III	Investissements SOQUEM INC. et ses partenaires
Annexe IV	Liste des intervenants rencontrés



# TERRITOIRE DE LA JAMÉSIE



## 1. LE TERRITOIRE

Pour situer géographiquement l'action qui devrait découler de la réalisation de notre mandat, nous esquissons ici une présentation sommaire du territoire concerné par notre étude.

La région Nord-du-Québec va du 49<sup>e</sup> parallèle jusqu'au détroit d'Hudson qui sépare le Québec de l'Ile de Baffin. À l'ouest, elle est bordée par la frontière ontarienne puis les côtes de la baie James et de la baie d'Hudson. Au nord-est elle se confine à la frontière du Labrador jusqu'au 55<sup>e</sup> parallèle qui en établit la borne sud avec la Côte-Nord. Cette borne sud se prolonge depuis le Labrador jusqu'au 70<sup>e</sup> degré de longitude qui sépare toujours la Côte-Nord de la région Nord-du-Québec. Au sud du 53<sup>e</sup> parallèle, cette borne suit la limite nord-ouest du Saguenay-Lac-St-Jean pour se refermer au 49<sup>e</sup> parallèle. Cette délimitation nord-est-sud-ouest entre le 53<sup>e</sup> et le 49<sup>e</sup> parallèle démarque le bouclier canadien de sa province géologique voisine au Québec, appelée province de Grenville. Cette démarcation correspond également à une ligne de partage des eaux marquant la limite ouest des bassins hydrographiques de la Baie-James.

Cette région est constituée de trois composantes institutionnelles et territoriales se référant chacune à un peuple qui l'habite : les Inuits habitent le long des côtes au nord du 55<sup>e</sup> parallèle ; les Cris partagent avec la population blanche le territoire au sud de ce parallèle. Les modalités de ce partage sont définies dans la Convention de la Baie-James, le territoire sud, compris entre le 49<sup>e</sup> et 55<sup>e</sup> parallèle, est administré par la Municipalité de la Baie-James (MBJ). Ce territoire appelé dorénavant Jamésie, couvre 350 000 km<sup>2</sup>. Il contient quatre villes autonomes. La MBJ administre les localités de Radisson (fondée en 1973), Villebois, Val-Paradis et Beaucanton (fondées en 1935), ainsi que les hameaux de Miquelon, Desmaraisville et Rapide-des-Cèdres.

Les villes de l'ouest sont Matagami (fondée en 1963) et Lebel-sur-Quévillon (fondée en 1966). Un chemin forestier d'environ 120 km, la route N-805, les relie. Mais par les routes publiques, le trajet le plus court est de 360 km.

Chapais (fondée en 1951) et Chibougamau (fondée en 1952) sont les villes de l'est du territoire. Elles sont nées de l'émergence de deux camps miniers en bordure du bouclier canadien, sur les hautes terres du territoire de la Baie-James.

Pour fixer le vocabulaire territorial, nous partons de la réalité structurelle de la région Nord-Du-Québec et nous réserverons l'usage du mot *région* pour désigner proprement la région administrative telle qu'elle est décrite plus haut. Pour faire référence à la Jamésie qui est une composante de la région Nord-du-Québec, nous utiliserons le mot *territoire* ou parfois *Baie-James*. Le territoire sur lequel porte notre étude se limite à la Jamésie.

## 2. LE DIAGNOSTIC

Le sujet de notre étude sera tourné principalement vers l'avenir de l'exploration et de la production de métaux précieux et industriels sur le territoire de la Baie-James. Notre recherche est surtout motivée par l'impact économique et social de l'industrie minière dans cette région.

### 2.1 L'industrie minière en Jamésie

De 1985 à 1989, l'industrie minière fournissait de 2700 à 3000 emplois en Jamésie<sup>1</sup>. En 1994, on comptait encore 1582 emplois miniers sur ce territoire<sup>2</sup>. En février 2001, nous en avons recensé 1170. Bref, l'industrie minière de la Jamésie procure maintenant à peine plus du tiers des emplois qu'elle offrait au cours de ses meilleures années.

Parallèlement à la sévère dégringolade du nombre d'emplois, les dépenses d'exploration *hors chantier* ont connu une semblable diminution sur le territoire de la Baie-James. De 30,14 M\$ qu'elles étaient en 1987, elles ne représentaient plus que 15,1 M\$ en 1995<sup>3</sup>.

Ce mouvement à la baisse des dépenses en exploration minière en Jamésie ne fait que refléter une tendance nationale. En effet, les dépenses d'exploration hors d'un site minier au Québec s'établissaient à 100,5 M\$ en 1998 contre 84,2 M\$ en 2000, soit une diminution de 15 %. Quant aux dépenses d'exploration sur un site minier, au Québec elles sont passées de 69,8 M\$ en 1998 à 35,4 M\$ en 2000, une réduction de près de 50 %. (Le graphique de l'annexe I illustre bien l'évolution des dépenses d'exploration et son effet sur le nombre de mines au Québec.) Et l'emploi minier au Québec? Il est passé de 17 351 année personne en 1998 à 16 572 en 2000<sup>4</sup>. Selon le président du conseil d'administration de l'Association minière du Canada, M. Guy Dufresne, lors d'un discours prononcé devant la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, la tendance à la réduction des dépenses d'exploration s'observe également à l'échelle canadienne. Quant à l'échelle mondiale, les budgets d'exploration ont ralenti de 29 % en 1998, 24 % en 1999 et de 7 % en 2000.<sup>5</sup>

La réduction des dépenses d'exploration a rapidement entraîné une réduction du nombre d'établissements miniers en production. Déjà, il ne reste plus que quatre mines en exploitation en Jamésie : Géant Dormant, Selbaie, Bell Allard et Troilus.

- 
1. Gouvernement du Québec, Office de planification et de développement du Québec; *Bilan socio-économique 1990, région Nord-du-Québec*, p. 22.
  2. L'industrie minière du Québec, statistiques 1994, p. 73.
  3. Conseil régional de la Radissonie; *Plan stratégique de développement*, juin 1996, p. 35.
  4. Québec, ministère des Ressources naturelles, *Bilan et faits saillants de l'industrie minière 1999 et 2000*.
  5. Idem, 2000, p 10.

### **2.1.1 Municipalité de la Baie-James**

Les localités de **Villebois**, **Val-Paradis** et **Beaucanton** ont eu, depuis près de 20 ans, accès à des emplois à la mine Selbaie dans le canton Brouillan, ainsi que pour une brève période, à la mine découverte par Golden Knight sur la faille Casa Berardi. Le plan de production de la mine Selbaie prévoit sa fermeture définitive dans trois ans.

L'avenir minier de la faille Casa Berardi bien qu'incertain, offre tout de même l'espoir d'une mise en production du gisement Casa Berardi-ouest, sur la faille du même nom. Métaux Billiton Canada rapporte des activités d'exploration dans le voisinage de son gisement Selbaie. Malheureusement, les indices de minéralisation rapportés à ce jour ne permettent pas d'entrevoir, pour l'instant, la découverte d'un gisement à potentiel commercial à court terme.

La localité de **Radisson** n'a pas, à ce jour, bénéficié de la présence d'emplois miniers. Bien que cela ne fasse pas l'objet d'espoirs immédiats, il faut tout de même mentionner la présence connue de minéralisation aurifère, de chrome et de platine palladium (lac Ménarik) dans quelques zones favorables au sud de cette localité. L'ensemble du réservoir La Grande, à proximité de la route Transtaïga, continue d'être exploré pour son important potentiel aurifère et de métaux de base.

Au sud de Matagami, à moins de 100 km au nord d'Amos, les compagnies minières Cambior et Mines Aurizon exploitent la mine d'or Géant Dormant depuis bientôt 13 ans. Si l'on n'arrivait pas à trouver de nouvelles réserves, les filons actuellement exploités pourraient être épuisés en moins de 4 ans.

### **2.1.2 Matagami**

La compagnie Noranda exploite depuis avril 1999 la mine Bell Allard. La découverte récente du gisement Persévérance permet d'espérer un prolongement de l'emploi minier à Matagami, à moins que l'on en vienne à exploiter simultanément les deux gisements. Non seulement la structure abritant le gisement Persévérance offre-t-elle un potentiel prometteur, mais la géologie environnante laisse entrevoir d'autres possibilités de structures fortement minéralisées

Le potentiel du camp minier de Matagami est l'un des mieux connus de la Jamésie. Cela parce que l'intervenant minier le plus présent sur ce secteur approfondit sans cesse sa connaissance de cette géologie locale. La faille Daniel semble aussi porteuse de gisements riches en zinc et ouvre de nouveaux potentiels. Ce secteur et les zones environnantes, où les morts-terrains sont stériles et abondants, gagneraient à être investigués au moyen de levés géophysiques par instrumentation MEGATEM.

### 2.1.3 *Lebel-sur-Quévillon*

La ville de Lebel-sur-Quévillon est née de l'implantation d'une usine papetière au début des années 1960. Elle est située sur une zone de roches ayant de fortes probabilités de minéralisation. Les environs sont prospectés depuis une vingtaine d'années maintenant. Une mine polymétallique (Gonzague Langlois) y a débuté ses opérations en 1996. Elle est fermée depuis novembre 2000. L'excellent potentiel de ce secteur pourrait être valorisé par des levés géophysiques au moyen de l'instrumentation MEGATEM.

### 2.1.4 *Les camps miniers de Chapais-Chibougamau*

Au début des années 1950 naissent les camps miniers, surtout cuprifères à l'époque, de Chibougamau-Chapais. En février 2001, on ne dénombre plus que les 375 emplois miniers de la mine Troilus (propriété de la corporation minière INMET), située dans le nord du secteur géographique, à 175 km de Chibougamau. Malgré une succession de révisions et d'ajustements des plans d'exploitation, ainsi que des accommodements et des sacrifices salariaux consentis par les employés, la fermeture, devenue inévitable, des mines souterraines Copper Rand et Joe Mann (280 emplois) a laissé plus de 600 travailleurs sans emploi<sup>6</sup>. Comme ces mines étaient exploitées depuis longtemps, plusieurs de ces nouveaux sans emploi ont atteint un âge qui précède celui de la pension mais où il devient particulièrement difficile de se reclasser.

L'incidence de ces pertes d'emploi menace directement un nombre égal d'emplois dérivés dans l'économie locale. À terme, cela pourrait signifier un dédoublement du nombre de sans emploi à Chapais-Chibougamau. Le spectre de la catastrophe économique avec son cortège de problèmes sociaux est aux portes de la ville.

De la longue litanie désignant les gisements qui furent exploités dans ce camp minier, les noms de la mine d'or Joe Mann et du gisement polymétallique Copper Rand 5000 restent encore d'actualité avec celui de Corner Bay. Bien qu'éloigné, le nom de Eastmain revient souvent aussi.

Le territoire environnant les villes de Chapais et de Chibougamau est parsemé de petits gisements. Plusieurs ont été découverts. Rares sont ceux qui sont complètement évalués. Beaucoup sont estimés trop petits pour être exploités dans les conditions actuelles.

---

6. Depuis septembre 1996 (début de la fermeture de Copper Rand) jusqu'à la fermeture de la mine Joe Mann (280 emplois), près de 700 travailleurs ont perdu leur emploi. En comptant qu'une bonne centaine de résidents de Chapais-Chibougamau ont pu se reclasser à la mine Troilus, la perte nette d'emplois dans ce secteur approche les 600.

## 2.2 Évaluation des causes

Il n'y a aucun doute, comme nous venons de le voir, l'industrie minière de la Jamésie connaît un ralentissement marqué, sinon un déclin. En cela, la Jamésie ne fait pas exception au reste du Québec, ni même peut-être, au reste du Canada. Les causes de ce phénomène sont multiples. Nous tenterons ici de les cerner.

### 2.2.1 *L'économie traditionnelle*

Les deux dernières décennies ont vu éclore la « nouvelle économie » axée sur les nouvelles technologies de l'information et de la biotechnologie. Ces secteurs d'activité économique ont canalisé le plus gros des épargnes et des investissements depuis 10 ans, par le truchement des mécanismes boursiers et des institutions financières.

Les entreprises de la nouvelle économie voyaient le prix de leurs actions monter en bourse, poussé par l'anticipation de profits éventuels. De là, les autres secteurs d'activité se sont vus qualifiés de « traditionnels ». Pour intéresser les investisseurs, les entreprises de ces secteurs devenus traditionnels, devaient montrer des profits à chaque trimestre. Et encore, les profits annoncés dont le niveau était en deçà des espoirs fixés par les analyses décevaient les investisseurs et faisaient baisser le prix des actions. Dans ces conditions, il est devenu de plus en plus difficile pour une entreprise minière de se financer par un appel à l'épargne publique.

### 2.2.2 *Le comportement des marchés financiers*

En corollaire à l'engagement des marchés financiers pour les titres boursiers de la « nouvelle économie » (dont l'indice NASDAQ est le principal indicateur), on a pu observer que les grandes entreprises de l'économie dite « traditionnelle » ont dû adopter de nouvelles stratégies pour continuer d'intéresser les marchés financiers.

Jusqu'au milieu des années 1980, le prestige d'une entreprise multinationale se mesurait à la part du marché qu'elle parvenait à occuper dans son secteur. Mais graduellement, les entreprises de biotechnologie et de nouvelles technologies de communication réussissaient à capter l'attention des investisseurs en faisant miroiter des perspectives de rentabilité démesurée.

Dans ce contexte, les compagnies minières, parce qu'elles sont associées à l'économie traditionnelle, ont dû emboîter le pas et se consacrer à produire des états financiers impressionnants à la ligne des profits.

Puisque les facteurs qu'elles contrôlent le mieux sont les dépenses et les coûts de production, elles ont généreusement imité les principes de gestion des entreprises des autres secteurs de l'économie traditionnelle : réduction des dépenses de prestige et de citoyen corporatif, centralisation des opérations administratives (à un bureau chef), réduction des effectifs dans toute la mesure du possible, hausse de la productivité, centralisation, etc.

C'est ainsi que les villes de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or ont vu partir, un à un, les bureaux d'exploration des multinationales qui s'y trouvaient : Noranda, Falconbridge, Placer Dome, Rio Algom, Teck, Barrick, Cominco, Inco et d'autres encore.

Simultanément, les compagnies minières majeures réduisent leurs dépenses d'exploration. Ces «économies » se retrouveront à la ligne des profits dans les états financiers.

### **2.2.3 *Les développements technologiques***

Depuis 1990, le monde occidental a connu une des plus longues périodes de croissance économique ininterrompue de son histoire. La demande pour les matières premières n'a pas cessé de croître. Par contre, cette demande n'a pas soutenu les prix. Pourquoi? Une des principales raisons se trouve dans la rapidité avec laquelle la productivité industrielle a augmenté. Les capacités de production ont augmenté à un rythme plus rapide que l'augmentation de la demande. On produit de plus en plus. Et de plus en plus on produit économiquement. Mondialisation oblige. En conséquence, les prix des matières premières et des produits manufacturés non différenciés ont subi de fortes pressions à la baisse. D'où la faiblesse des prix des métaux industriels. Quant au prix de l'or, il reflète la domination de l'économie américaine sur l'économie mondiale, ce qui entraîne un niveau élevé de confiance dans la monnaie américaine. L'or a, temporairement peut-être, perdu son rôle de valeur refuge.

### **2.2.4 *Réserves mondiales de minerai***

Ce que nous appelons mondialisation de l'économie se traduit visiblement par le gonflement des plus grandes entreprises des pays industrialisés. Pour grossir plus vite elles se fusionnent ou achètent des concurrents, ou elles font des ententes, tout cela pour s'accaparer les nouveaux marchés à conquérir et les ressources disponibles.

En conséquence, dans chaque secteur d'activité économique, le nombre d'entreprises diminue : moins de banques, moins de producteurs automobiles, moins de compagnies minières. Comme pour tous les autres secteurs d'activité, les plus grandes compagnies minières couvrent aussi une plus grande superficie de la planète. Elles y contrôlent les grands gisements connus de leurs domaines géographiques qui sont en quelque sorte d'immenses camps miniers. Dans un tel contexte, les découvertes minérales à travers le monde durant les dernières décennies ont accru les réserves mondiales de minerai, surtout pour le cuivre. Ce qui constitue un autre facteur de pression à la baisse sur les prix des métaux industriels.

Dans un contexte où les prix sont bas et les réserves suffisantes, on comprend qu'il faudrait trouver ailleurs des raisons pour engager des dépenses d'exploration.

### **2.2.5 Accidents de parcours**

L'industrie minière et les intervenants qui s'y intéressent se souviendront toujours du mois d'octobre 1987. La très sévère correction boursière qui s'y produit aura freiné pour longtemps un essor nouveau que le régime des actions accréditives insufflait à cette industrie.

Le foisonnement de minières « juniors » s'est arrêté. Beaucoup sont devenues inactives ou ont disparu. Quelques-unes ont survécu. Certaines sont devenues productrices.

Cet épisode a presque anéanti le régime des actions accréditives et a porté un dur coup au régime d'épargne-actions (REA). Depuis, les épargnes ont été canalisées ailleurs, notamment vers les fonds communs de placements.

Le traitement fiscal fort différent des actions accréditives, selon qu'il est accordé par le gouvernement fédéral ou par le gouvernement du Québec peut également constituer un accident de parcours. Comme si la perception de l'industrie minière par l'un et l'autre gouvernement différait au point que l'harmonisation fiscale dans ce cas ne pouvait se réaliser. Les taux de déduction admissibles à l'impôt des particuliers diffèrent : 175% au provincial et 100% au fédéral, alors que ce dernier rajoute un crédit d'impôt de 15%, ce qui ne simplifie rien. Finalement, l'application d'un prix de base rajusté (PBR) à zéro par le fédéral à la vente des actions accréditives sur le marché secondaire interprète la totalité du prix de vente comme un gain en capital imposable comme tel. Cette disposition ne peut que décourager des investisseurs qui, autrement, auraient choisi de tenter leur chance dans les activités d'exploration.

D'un côté, le désintéressement des firmes de courtage et l'éloignement relatif des investisseurs québécois et canadiens de l'industrie minière et de l'autre, la mondialisation des marchés et des ressources ont amené les compagnies minières à tourner leur attention sur les potentiels miniers exotiques.

« À beau mentir qui vient de loin » dit le proverbe. La table était mise pour Bre-X. Le scandale déclenché par cette mine qui avait faussé les analyses de ses forages a miné toute reprise de confiance qui aurait pu revenir vers l'industrie minière.

Le faux pas des gestionnaires de la compagnie Cambior, ce qui a failli faire basculer l'entreprise, n'arrange rien non plus. Cette situation ne peut qu'alimenter davantage la méfiance du public investisseur envers l'industrie minière.

## **2.3 Perspectives d'avenir**

La conjoncture de l'industrie minière sur le territoire de la Baie-James n'est pas différente de celle de l'Abitibi ni de celle du Québec. Elle est probablement aussi la même que la conjoncture de l'industrie minière canadienne.

Afin de baliser la conception d'un plan d'action à l'intention du CRDBJ pour l'industrie minière, nous présenterons ici deux scénarios qui pourraient annoncer l'avenir de cette industrie en Jamésie.

### **2.3.1 Scénario du déclin**

En février 2001, nous l'avons dit, seules quatre mines opèrent encore sur le territoire de la Baie-James qui représente pourtant le 1/5 de la superficie du Québec. Sa géologie offre les plus grandes superficies à potentiels miniers de la province.

De ces quatre mines, seule la mine Bell Allard sera peut-être encore en production dans quatre ans, si de nouvelles réserves ne sont trouvées à Géant Dormant ou à Troilus. Quant à la mine Selbaie, elle fermera définitivement dans trois ans.

Si aucune nouvelle mine n'entrait bientôt en production à la Baie-James et en Abitibi où les dépenses d'exploration ont également diminué, les conséquences économiques, sociales et industrielles pourraient atteindre un niveau insoupçonné de gravité.

En effet, supposons que le niveau des dépenses d'exploration n'augmente plus, ou pire, diminue encore au cours des quatre ou cinq prochaines années, alors les conséquences d'un tel scénario s'imaginent facilement :

- aucune nouvelle découverte d'importance;
- aucun accroissement des réserves de minerai ou de nouvelles ressources;
- épuisement des mines qui restent.

La suite de l'histoire s'approche de la tragédie car cette partie du scénario ne s'applique pas qu'à la Jamésie mais à l'ensemble du Québec. En conséquence, l'effet économique multiplicateur de l'industrie minière imploserait. Il n'y aurait plus d'expéditions de minerai ni de concentré de minerai. Cela marquerait alors :

- la fin des transporteurs spécialisés de minerai;
- le démantèlement éventuel des tronçons de chemin de fer à vocation minière;
- le manque d'approvisionnement de concentré de cuivre entraînerait la fermeture du smelter de la Fonderie Horne (il faut rappeler que sans la découverte de nouvelles réserves, les mines Louvicourt et Bouchard-Hébert pourraient fermer d'ici cinq ou six ans).

Bref, ce scénario montre que l'industrie minière du territoire de la Baie-James fait partie d'une industrie intégrée à l'échelle du Québec et que son affaiblissement prolongé porterait à graves conséquences. Il montre aussi que la contraction de l'industrie minière, en deçà d'un certain seuil, pourrait avoir l'effet d'une anorexie aiguë et la conduire en phase terminale.

Personne ne peut même imaginer comment on pourrait un jour redémarrer une industrie minière au Québec si elle devait se démanteler.

### **2.3.2 Scénario optimiste du sauvetage**

Tout scénario qui imagine un sauvetage de l'industrie minière au Québec sera fondé sur une base interventionniste, car il est difficile de voir dans la conjoncture actuelle, comment cette industrie pourrait se sauver elle-même. Dans une allocution devant la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, le 7 novembre 2000, M. Guy Dufresne, président du conseil d'administration de l'Association minière du Canada, faisait état des préoccupations de cette association.

En substance, pour accroître la productivité de l'industrie minière, dit-il, elle aura besoin du concours de ses partenaires. Pour mieux assurer son financement, cette industrie réclame des allègements fiscaux et des exemptions de taxes. Pour être plus concurrentielle mondialement, l'industrie demande des adoucissements aux contraintes environnementales.

L'allusion que nous faisons à cette allocution a pour but d'insister sur la nécessité d'interventions multiples (tous les partenaires) et multilatérales (tous les aspects de l'industrie : main-d'œuvre, technologie, concertation synergique, financement, etc.) pour assister, dans le meilleur avenir possible, à une relance de l'industrie minière régionale et même nationale.

Le CRDBJ est conscient de cette situation et il entend faire sa part pour la relance de l'industrie minière en Jamésie. Dans un tel cas, l'optimisme consiste à croire qu'un sauvetage de l'industrie minière au Québec est possible moyennant des interventions appropriées appliquées à temps.

## 3. LES INTERVENTIONS

L'élaboration d'un plan d'action exige, au préalable, l'examen des interventions qui existent déjà. Le Québec fut classé, en l'an 2000, selon le relevé annuel du Frazer Institute sur les compagnies minières, au 8<sup>e</sup> rang des territoires les plus favorables à l'industrie minière au monde, et au 2<sup>e</sup> rang au Canada. Ce relevé comptait 14 États américains, toutes les provinces du Canada et ses territoires (sauf l'Île du Prince Édouard) et 10 pays de bonne renommée minière<sup>7</sup>. Le classement était basé, entre autres facteurs, sur le potentiel minéral et les politiques industrielles. Il sera donc pertinent de faire un tour d'horizon de l'encadrement de l'industrie minière au Québec.

Les principaux acteurs de cet encadrement seront le ministère des Ressources naturelles-Mines (MRN-Mines), les sociétés d'État et les fonds régionaux.

### 3.1 Ce qui se fait déjà

#### 3.1.1 *Un nouveau régime minier*

En l'an 2000, le Gouvernement a modernisé le régime minier du Québec. Pour l'essentiel, ce régime a institué l'enregistrement de titres d'exploration au moyen de la désignation sur carte. Cette pratique aura entre autre pour effet d'éliminer les litiges territoriaux par la suite. On rapporte que «dans les 24 heures qui ont suivi l'entrée en vigueur de la loi, 1 800 claims ont été désignés sur carte au Québec, ce qui représente plus de 5000 claims de 16 hectares sous l'ancien régime<sup>8</sup>».

Ce nouveau régime redéfinit, dans sa durée et dans ses conditions, le bail minier et le bail d'exploitation des substances minérales de surface.

#### 3.1.2 *Un arsenal de programmes*

Le MRN administre essentiellement trois grands programmes d'aide financière qui, ensemble, comprennent 13 volets. Nous nous bornerons ici à les nommer, puisqu'ils sont déjà bien connus des intervenants miniers.

---

7. *The Northern Miner*, december 25-31, 2000, p. 5.

8. Ministère des Ressources naturelles; *Bilan et faits saillants de l'industrie minière du Québec en 2000*, p. 8.

- ▶ **Programme assistance financière à l'exploration minière**  
(*budget Québec 2000 - 01 : 7 260 000. \$ ; utilisé Baie-James : 1 960 000. \$*)
  - aide aux prospecteurs autonomes;
  - aide aux fonds régionaux d'exploration (5 régions);
  - aide aux entreprises d'exploration;
  - aide aux forages profonds et à l'exploration avancée dans la sous province géologique de l'Abitibi (ce qui comprend le territoire de la Baie-James jusqu'au 51°30' parallèle);
  - aide aux fonds autochtones à l'exploration;
  
- soutien aux sociétés juniors d'exploration.  
(*budget Québec 00 - 01 : 4 900 000. \$ ; utilisé Baie-James : 2 540 000. \$*)
  
- ▶ **Programme de soutien financier au développement minier**
  - programme d'assistance financière aux travaux de mise en valeur sur des amas minéralisés;
  - programme d'assistance financière - infrastructures minières;
  - programme d'assistance financière - études technico économiques et innovation technologique;
  - fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE, volet minier);
  - crédits à la production (pour les PME).
  
- ▶ **Appui fiscal**
  - Pour l'exploration et la mise en valeur : 15 % de remboursement des frais engagés, sous forme de crédit de droits remboursable pour perte (Moyen-Nord ou Grand-Nord).
  - Pour exploiter au Québec :
    - ⊖ Amortissement de 100 % des dépenses avant de payer des droits ;
    - ⊖ Diverses allocations fiscales permettent :
      - une déduction des dépenses d'exploration;
      - une bonification des dépenses d'exploration;
      - une allocation aux biens utilisés au traitement du minerai;
      - un amortissement accéléré des biens jusqu'à 100 %.

### **3.1.3 Un soutien logistique gouvernemental**

Depuis plusieurs années, le MRN-Mines contribue à la connaissance géoscientifique du Québec en publiant, bon an mal an, une vingtaine de nouvelles cartes géologiques et plus d'une douzaine d'études géoscientifiques. En l'an 2000, il a mis en place son système de production de cartes de potentiel minéral (SPCPM) et a conçu les premières cartes du potentiel minéral en sulfures massifs volcanogènes des régions de Chibougamau (32G) et de Joutel (32L).

En 1999, Géologie-Québec s'est doté d'une équipe de marketing ayant pour mission de promouvoir mondialement le potentiel minier du Québec.

Sur le plan de la recherche, l'industrie minière et le gouvernement du Québec ont convenu de mettre sur pied un consortium de recherche minérale (le COREM) à partir des actifs du Centre de recherche minérale (CRM). Le conseil d'administration du COREM regroupe des représentants du gouvernement, des universités et de l'industrie minière.

La société périgouvernementale SOQUEM INC., en réalisant sa mission de stimuler l'exploration minière au Québec, a réussi, malgré la conjoncture actuelle, à maintenir un certain niveau d'investissements en exploration, notamment sur le territoire de la Baie-James. Une série historique de la contribution de SOQUEM INC. en Jamésie apparaît à l'annexe III.

### **3.1.4 Stratégies financières**

Le régime québécois des actions accréditatives est maintenu au taux de déduction de 175 % en 2001. Le fédéral maintient son niveau de déduction à 100 % pour ce genre de financement mais il rajoute un crédit d'impôt non remboursable de 15 % des frais d'exploration de surface engagés avant janvier 2004. Le taux d'inclusion du gain en capital est passé chez les deux niveaux de gouvernement, de 66,66 % à 50 %.

Devant le fait que le régime des actions accréditatives a canalisé vers l'exploration minière un peu moins de six millions de dollars annuellement ces dernières années, le ministère des Finances a annoncé son intention de remplacer le régime des actions accréditatives par une aide fiscale directe aux sociétés, soit un crédit d'impôt remboursable.<sup>9</sup>

---

9. Ministère des Ressources naturelles; *Bilan et faits saillants de l'industrie minière au Québec en 2000*, p.9

### 3.1.5 *Les fonds et les sociétés d'État*

Depuis 30 ans, la Société de développement de la Baie James (SDBJ), à travers la succession des mandats qui lui ont été confiés, fut un acteur important dans la mise en valeur du potentiel minier du territoire de la Baie-James. Aujourd'hui encore, elle est impliquée, à divers titres, dans 24 projets miniers en Jamésie, dont très directement dans le financement de la relance du projet Copper Rand 5000 à Chibougamau. De plus, la SDBJ est dotée d'un fonds de capital de risque qui en fait un partenaire financier significatif.

L'ancienne Société québécoise d'exploration minière, maintenant restructurée et renommée SOQUEM INC., exerce, pour sa part, une présence active sur le territoire jamésien depuis 1972. Le rythme de « travail » des projets a varié selon la conjoncture. Son rôle sur le territoire de la Baie-James est devenu de plus en plus crucial, particulièrement là où les effets du ralentissement de l'exploitation minière pèsent le plus lourd sur le milieu social. À ce jour, SOQUEM INC. gère un total de 85 projets en Jamésie.

En parallèle aux expertises québécoises en exploration minière, la Jamésie est appuyée par un éventail de fonds spécialisés. Notons sommairement les principaux :

- La société de développement des entreprises minières (SODÉMEX) est un fonds autorisé de 30 M\$ géré conjointement par SOQUEM INC. et Capital d'Amérique CDPQ inc.
- Le portefeuille minier du Fonds de solidarité FTQ vise, en outre, à appuyer les producteurs québécois dans leur croissance.
- Le fonds SOLIDE Chibougamau (Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi) peut investir dans le domaine minier (montants d'appoints).
- SODENOR (Société en commandite associée à Réseau Accès-Capital CDPQ) peut soutenir une croissance ou des acquisitions à faible capitalisation.
- Investissements miniers du Fonds régional de solidarité du Nord-du-Québec (société en commandite), offre un soutien aux entreprises juniors d'exploration listées en bourse.

### **3.1.6 Interventions en ressources humaines**

En certaines occasions, on l'a vu en Jamésie, les gestionnaires publiques en ressources humaines peuvent se révéler un soutien d'importance pour l'industrie minière. C'était le cas à Matagami, durant l'interruption de travail entre l'épuisement des gisements Isle-Dieu et Norita Est et les débuts de la production de la mine Bell Allard.

C'est aussi le cas à Chibougamau où, conjointement, Emploi-Québec et Développement des ressources humaines Canada (DRHC) interviennent dans un processus qui vise la réouverture de la mine Copper Rand 5000. En prévision de cette réouverture, on a déjà préparé, pour les 175 employés prévus, un programme de formation des ressources humaines comprenant :

- 28 heures de formation générale;
- 16 cours de formation à la production, dont
- 10 cours de formation professionnelle d'une durée de 45 à 120 heures;
- 9 cours en activités d'entretien d'une durée de 40 à 90 heures;
- des cours d'appoint en traitement de minerai, en géologie, en ingénierie et en administration.

Ainsi, les instances fédérales et provinciales de gestion des ressources humaines s'avèrent, à l'occasion, être de précieux alliées de l'industrie minière.

### **3.1.7 Interventions du milieu**

Toutes les villes et les localités du territoire de la Baie-James se sont donné les moyens d'intervenir dans leur développement local. C'est ainsi que les localités de **Villebois** de **Val-Paradis** et de **Beaucanton** se sont concertées pour se doter, il y a maintenant plusieurs années, d'une corporation de développement économique. Il en est de même des villes de **Lebel-sur-Quévillon** et de **Matagami**. À ce point de vue, les villes de **Chapais** et de **Chibougamau** se sont également, depuis longtemps, munies de structures de développement local. En période difficile, l'habitude acquise de la concertation des forces vives du milieu devient un précieux atout de développement. Ainsi est née un comité local de concertation minière à Chapais–Chibougamau. (Voir son plan stratégique à l'annexe II)

En parallèle, toujours dans le secteur de Chapais–Chibougamau, les intervenants miniers eux-mêmes procèdent à une réorganisation locale de cette industrie. Par exemple, un travail important a déjà été accompli dans le but d’unifier l’administration de deux producteurs miniers. Un projet de coopérative de production minière est bien reçu du milieu. Elle aurait pour but d’exploiter économiquement de petits gisements laissés pour compte par les moyennes et les grandes entreprises.

Dans un autre ordre d’idées, on a imaginé une quantité de projets associés au secteur minier. Ils touchent par exemple la réhabilitation de parcs à résidus miniers, ou encore la mise en valeur agricole de certaines galeries de mines.

Bref, le secteur minier de la Jamésie n’est pas sans appuis, ni sans ressources. Au contraire, il est soutenu par bon nombre d’intervenants directs ou périphériques.

### **3.2 Ce qu’il reste à faire**

Nous avons constaté l’ultime danger qui guette notre industrie minière, en dépit d’une panoplie de programmes d’aide, d’une foule d’initiatives de soutien technique et d’une gamme d’intervenants financiers. Sans compter une géologie extrêmement favorable. Que faire alors?

La réponse à cette question réside surtout dans une approche stratégique multilatérale, c’est-à-dire poser des gestes simples et pertinents mais simultanément sur plusieurs aspects de l’industrie.

De plus, les hypothèses de travail et d’évaluation doivent être réalistes. Opérer un redressement de l’industrie minière au Québec et en Jamésie plus précisément, signifie faire des pronostics dans un contexte de bas prix des métaux industriels ou précieux, dans un contexte de mondialisation de l’économie avec ce que cela comporte de pression sur l’économie canadienne.

Le plan d’action qui suit tient compte des facteurs qui favorisent l’industrie minière québécoise et jamésienne, mais gardera à l’esprit que sa relance devra s’opérer dans une conjoncture de fin de cycle de croissance économique.

## 4. UN PLAN D'ACTION

Rappelons tout d'abord qu'un conseil régional de développement est une instance de concertation et d'intervention sur son territoire régional. Au regard de notre mandat, il convient ici de distinguer alors deux ordres de préoccupations :

- un plan d'action proprement dit pour le CRDBJ;
- un plan de redressement de l'industrie minière en Jamésie, concerté par le CRDBJ, et à la réalisation duquel il interviendra opportunément.

### 4.1 Le plan d'action du CRDBJ

Pour assurer son mandat de concertation régionale dans le domaine minier, le CRDBJ doit s'adjoindre des compétences sectorielles et faciliter leur collaboration en leur offrant une structure fonctionnelle. C'est pourquoi nous proposons que le CRDBJ mette sur pied **une table jamésienne de concertation minière (TJCM)**.

#### *Composition de la TJCM*

La table devra réunir une représentation de l'ensemble des intervenants du secteur minier. Elle serait, par exemple, formée de représentants :

- du MRNQ-Mines sur le territoire jamésien (1)
- des entreprises minières privées d'exploration (1)
- des entreprises minières en exploitation (un dirigeant par mine active et projet minier)
- des syndicats de travailleurs miniers (un par local syndical minier)
- de la société publiques présentes SDBJ (1)
- de la société périgouvernementale d'exploration SOQUEM INC. (1)
- de l'Association des prospecteurs du Québec (APQ) (1)
- de l'Association des mines de métaux du Québec (1)
- des fonds d'investissement (2)
- des élus locaux (2)
- du CRDBJ (1)
- d'Emploi Québec (1)
- de Développement économique Canada (1)

La table se choisit un président et se donne des règlements généraux (quorum etc.)

### ***Soutien administratif***

Le CRDBJ soutient le fonctionnement de la TJCM en fournissant le secrétariat administratif. Ce dernier assurera la composition et la rédaction des comptes rendus des réunions et leur préparation (selon les directives du président de la table), de même que l'administration financière du budget opérationnel de la TJCM.

### ***Mandats de la TJCM***

- proposer au CRDBJ un plan de redressement de l'industrie minière en Jamésie;
- assurer un suivi de la réalisation du plan de redressement de l'industrie minière;
- coordonner les interventions du milieu à l'égard du secteur minier;
- analyser et faire au CRDBJ des recommandations sur les projets miniers issus du milieu.

Il sera du ressort du CRDBJ d'entériner le plan de redressement que proposera la TJCM et d'être l'interlocuteur pour la population jamésienne auprès des autorités.

### ***Financement de la TJCM***

Une formule de financement d'une telle table de concertation reste à mettre au point. Son coût de fonctionnement pourrait être atténué par une prise en charge des frais de déplacements par les organisations représentées à la table.

## **4.2 Un plan de redressement de l'industrie minière en Jamésie**

La proposition qui suit pourra être considérée comme un document de travail que la table jamésienne de concertation minière (TJCM) pourra parfaire et compléter au fil du progrès de ses travaux.

Nous distinguerons d'abord les mesures applicables à court terme (1 à 5 ans). Puis nous chercherons à présenter chaque groupe d'actions selon l'ordre chronologique qui nous apparaît le plus naturel.

#### **4.2.1 Le court terme**

Afin d'ordonnancer les actions à entreprendre à court terme, nous proposons de considérer les prémisses suivantes :

- pas de découvertes sans exploration;
- l'exploration a toujours un contenu aléatoire;
- les probabilités de découvertes lors d'une campagne d'exploration sont soumises (on pourrait dire proportionnelles) à la qualité de la préparation;
- pas d'exploration sans explorateurs.

Ces énoncés, d'une simplicité naïve peut-être, nous disent cependant qu'il faut commencer par préparer le terrain à des campagnes d'exploration fructueuses. Il faudra ensuite que les explorateurs entrent en action.

#### **DES PROGRAMMES**

Le secteur de Chapais-Chibougamau a déjà été passablement exploré. On possède de ce secteur beaucoup de données géologiques. Cependant, un ancien concept de rentabilité des gisements (malheureusement toujours actuel) a eu pour effet d'écarter de nombreuses données périphériques au profit de celles qui ont retenu l'intérêt par leurs teneurs séduisantes. Il serait impératif de reprendre, en collaboration avec les compagnies minières concernées, la compilation des données existantes pour les analyser sous l'angle d'un fort tonnage à teneur moyenne plus faible, mais exploitable en surface par les techniques les plus modernes. Il s'agirait donc ici d'un **programme spécial de compilation de données** (rapports GM) exécuté par le MRNQ-Mines. Des travaux d'exploration, inspirés par les résultats de ce programme, pourraient ensuite venir compléter le nouvel assemblage d'information.



Le Ministère a déjà effectué des levés géophysiques aéroportés qui ont donné une première génération de cartes géologiques du Québec. Elles ont déjà servi et servent encore de guides à bon nombre de décisions de travaux d'exploration. Des instruments plus perfectionnés, d'une technologie plus performante comme le MEGATEM, permettraient de reprendre, avec la collaboration des compagnies minières concernées, les levés géophysiques sur certaines superficies du territoire de la Baie-James (idéalement la bande de roches vertes est-ouest allant du méridien 76°30' - à l'ouest de Desmaraisville - jusqu'à la frontière ontarienne, particulièrement entre le 49° et le 50° parallèle où les glaciers ont laissé une épaisse couche de morts-terrains stériles).

La connaissance géophysique du district de Chapais-Chibougamau gagnerait en expertise par une campagne de levés de type polarisation provoquée et magnétométrique, combinée à une collecte d'échantillons de métaux : or, platine, palladium.

Ainsi, un **programme spécial de collecte de données géophysiques** exécuté par MRNQ-Mines permettrait ensuite aux entreprises de mieux cibler leurs programmes d'exploration.

Étalés sur cinq ans, ces deux programmes pourraient se réaliser simultanément avec un budget de 2 M\$ par année, soit une enveloppe totale fermée de 10 M\$.

Des cartes géologiques de zones hautement favorables, dressées au moyen d'instruments aéroportés les plus performants, sauront être un attrait non négligeable pour les compagnies internationales d'exploration et constitueraient un instrument supplémentaire de marketing.



À sa fermeture, la mine Joe Mann a licencié 280 employés. Parmi ces derniers, plusieurs n'ont pas encore atteint l'âge de l'admissibilité à leur pension, mais ont plus de 55 ans. Dans bien des cas, ce facteur rend virtuellement impossible leur reclassement dans de nouvelles occupations. Il n'existe plus de disposition d'aide publique à ces travailleurs licenciés, permettant un revenu d'appoint pour combler l'intervalle de temps à courir jusqu'à leur admissibilité à toucher leur pension. Compte tenu de cette réalité sociale, il conviendrait de concevoir **un programme temporaire de soutien aux travailleurs de plus de 55 ans remerciés par la mine Joe Mann.**

### ***DES PROJETS***

- Analyser, recommander et soutenir, s'il y a lieu, un projet de coopérative d'exploitation minière de petits gîtes du secteur Chapais-Chibougamau.
- Développer, à partir de résidus forestiers et de leurs cendres, des composés de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier. Assurer un lien entre la R & D régionale et NEDEM 2000 (programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier).
- Appuyer la mise en production du projet polymétallique Copper Rand 5000, incluant la mise en œuvre d'un plan de développement des ressources humaines préparatoire à cette réouverture. Ce projet prévoit le retour à l'emploi de 175 personnes.



La prospection à l'ancienne fut à l'origine des premières découvertes aurifères qui ont donné naissance aux villes de Chibougamau et de Chapais. Les prospecteurs de surface sont une espèce en voie de disparition sur le bouclier canadien. Leur méthode de prospection est surtout valable là où il n'y a que peu ou pas de morts-terrains. À l'analyse, il se pourrait que l'on arrive à conclure que, dans certaines conditions et avec un encadrement bien défini, l'activité de prospection traditionnelle puisse être compatible, voire même complémentaire, aux méthodes modernes d'exploration. Ainsi, la TJCM aurait pour mandat d'analyser la pertinence et, le cas échéant, de proposer que le CRDBJ obtienne, pour la Jamésie, un **fonds régional de prospection minière**. Il réunirait une participation financière de la SDBJ à celle des cinq municipalités de la Jamésie et une contribution financière du gouvernement du Québec. La TJCM pourrait gérer ce fonds et le soutien technique pourrait venir d'un comité regroupant un représentant de :

- Géologie Québec
- SOQUEM INC.
- SDBJ



Le territoire de la Baie-James recèle une grande variété de gîtes et de gisements de minéraux et de métaux divers (fer, magnésite, vanadium, lithium, platine, palladium, etc.). La mise en exploitation de ces gisements, le cas échéant, pourrait élargir la vocation minière de la Jamésie. Dans certains cas, cette décision requiert, auparavant, une étude de faisabilité. Ce genre d'études se trouve parfois retardé indéfiniment, faute de moyens financiers appropriés. Cette considération nous conduit à recommander que le CRDBJ confie à la TJCM le mandat d'examiner la pertinence d'obtenir, pour le territoire de la Baie-James, un **fonds permanent d'études de faisabilité de l'exploitation de gîtes minéraux** sur le territoire. Ce fonds permanent, à caractère étatique, dont la gestion pourrait être confiée à une société publique présente sur le territoire, serait renfloué par un remboursement à rendement, pris à même les profits durant la période d'exploitation du gisement.



Si on considère le temps requis pour trouver un gisement de bon volume et rentable (5 à 10 ans) et que l'on y ajoute le temps nécessaire à mettre en production un nouveau gisement (5 à 10 ans de plus), on constate que le délai de carence d'emplois miniers, lorsque plus aucune mine n'est en production, peut s'avérer très long. C'est le cas particulier des villes de Chapais et de Chibougamau. Conséquemment, nous suggérons que la TJCM soit investie du mandat d'examiner l'opportunité d'obtenir, pour les camps miniers de Chibougamau-Chapais, un **budget ponctuel de délimitation des ressources**. Ce budget aurait pour vocation de financer l'exploration d'appoint pouvant permettre la remise en production de chantiers existants fermés, en attendant la mise en production d'une nouvelle mine.



- Études, en collaboration avec COREM, sur les modalités de récupération du minerai. Optique de ces études : maximiser le rendement socio-économique des gisements en exploitation.
- Examiner avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), avec CANMET et avec d'autres instances de recherche appropriées la pertinence de faire, en Jamésie, la R & D sur les sujets suivants :
  - Accroître la concentration du concentré de minerai à la sortie du concentrateur;
  - Alléger la machinerie qui transporte le minerai
  - Expérimenter des véhicules souterrains électriques à pile;
  - Expérimenter des méthodes améliorées d'abattage (techniques d'utilisation des explosifs).
- Monter un dossier sur la pertinence (le cas échéant) d'implanter, en Jamésie, une centre de recherche métallurgique sur le vanadium

b) Diversification économique des municipalités jamésiennes

« Qui trop embrasse, mal étreint » nous dit un proverbe exprimant la sagesse populaire. Cette remarque vise à rappeler que nous proposons une table de concertation minière et que ses préoccupations de diversification économique devront s'articuler autour de l'industrie minière, en amont et en aval.

Ainsi, à moyen terme, la TJCM pourra définir et soutenir, par le CRDBJ, la mise en place d'un fonds de soutien financier destiné :

- Aux études de faisabilité technique et financière, par exemple pour l'utilisation innovatrice de galeries minières désaffectées;
- Au démarchage visant le recrutement d'entreprises fournisseurs d'équipement minier, de service aux mines ou de mise en application d'innovations technologiques issues des initiatives de R & D.

## CONCLUSION

Au cours de cet exercice, nous avons constamment gardé à l'esprit que le CRDBJ est un organisme de concertation sectorielle et intersectorielle sur son territoire, en vue d'en soutenir le développement. Vu sous cet angle, il lui revient d'assurer la concertation sectorielle et territoriale, en l'occurrence dans le domaine minier, tandis que l'expertise sera exercée par une table sectorielle de concertation qu'il soutiendra, et qui le conseillera. Ainsi, le plan d'action en vue de redresser le niveau de l'industrie minière s'adresse naturellement à une **table jamésienne de concertation minière** (TJCM). Il appartiendra au CRDBJ de la former. Dans ce respect des juridictions respectives, on pourrait concevoir la TJCM comme un « bras » actif du CRDBJ.

Une telle structure a l'avantage d'être légère et souple, tout en mettant les compétences minières régionales au service du développement de la Baie-James. Cette structure pourra définir une vision régionale de cette industrie que le CRDBJ pourra ensuite promouvoir. Car le développement est toujours précédé d'une vision.

Le plan d'action que nous soumettons à l'intention de la future TJCM ébauche une vision qu'il lui appartiendra ensuite d'enrichir. Cette vision se fonde sur les prémisses et les constats suivants :

- le creux du cycle qui s'annonce pour l'industrie minière en Jamésie pourrait lui être fatal;
- une reprise de l'industrie minière sur ce territoire est possible moyennant des interventions ciblées;
- la géologie du territoire de la Baie-James est suffisamment favorable pour permettre une reprise de l'industrie minière même avec le cours actuel des prix des métaux usuels et précieux.

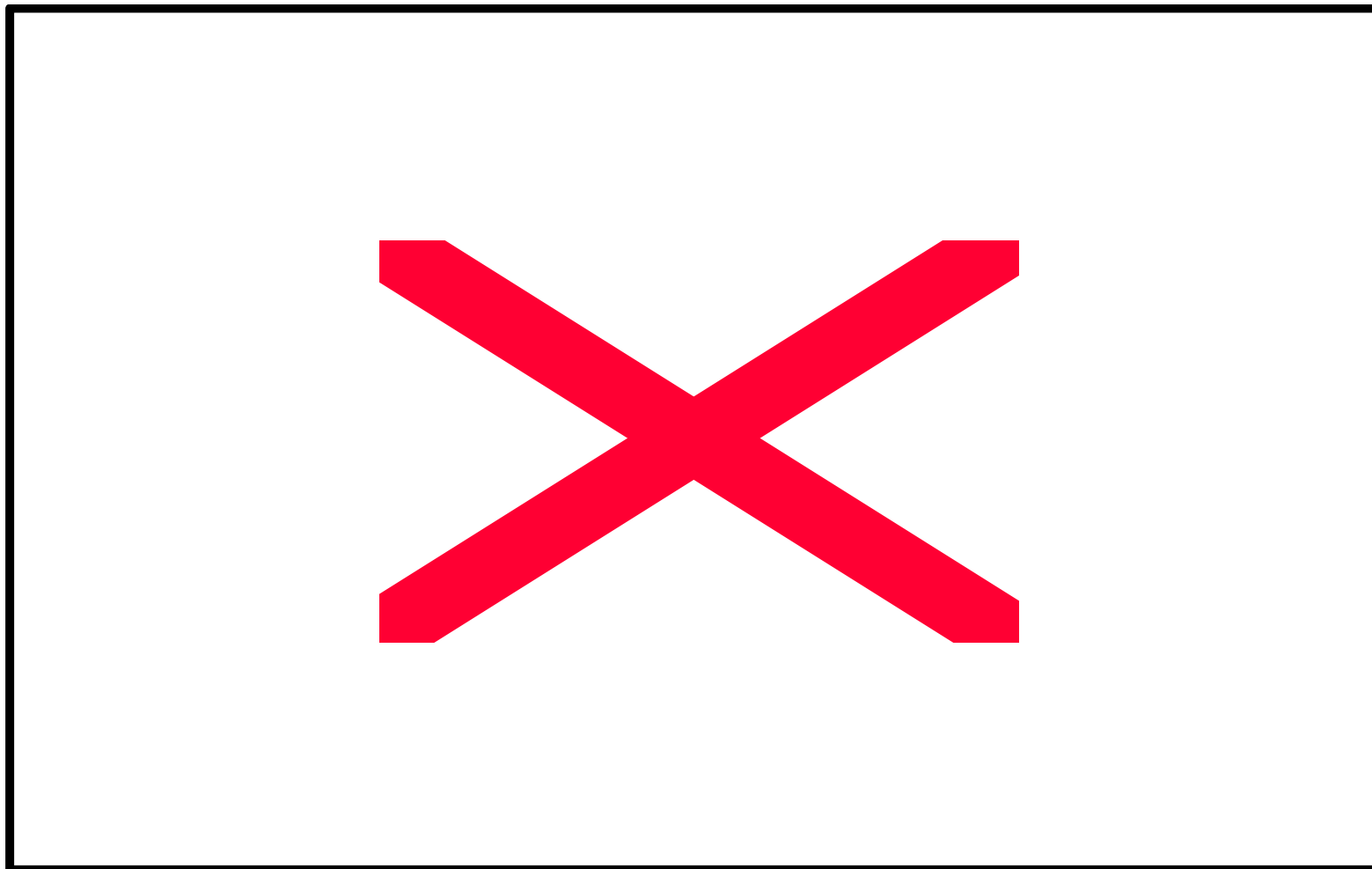
Un tour d'horizon des interventions publiques dans le secteur minier nous révèle une large panoplie de mesures touchant toutes les facettes de l'industrie : prospection, exploration, mise en valeur de gîtes, construction d'infrastructures, exploitation souterraine, en surface etc. « Que reste-t-il à faire alors ? » s'est-on demandé.

Notre réponse suggère des interventions gouvernementales ciblées qui seront soit de nature ponctuelle pour insuffler une reprise, soit de nature permanente pour jouer un rôle de régulateur visant à aplanir les cycles extrêmement prononcés de l'industrie minière.

Les milieux jamésiens sont générateurs de projets dont certains relèvent du domaine minier, ou lui sont périphériques. Il appartiendra à la TJCM d'en analyser la pertinence et de les appuyer, le cas échéant.

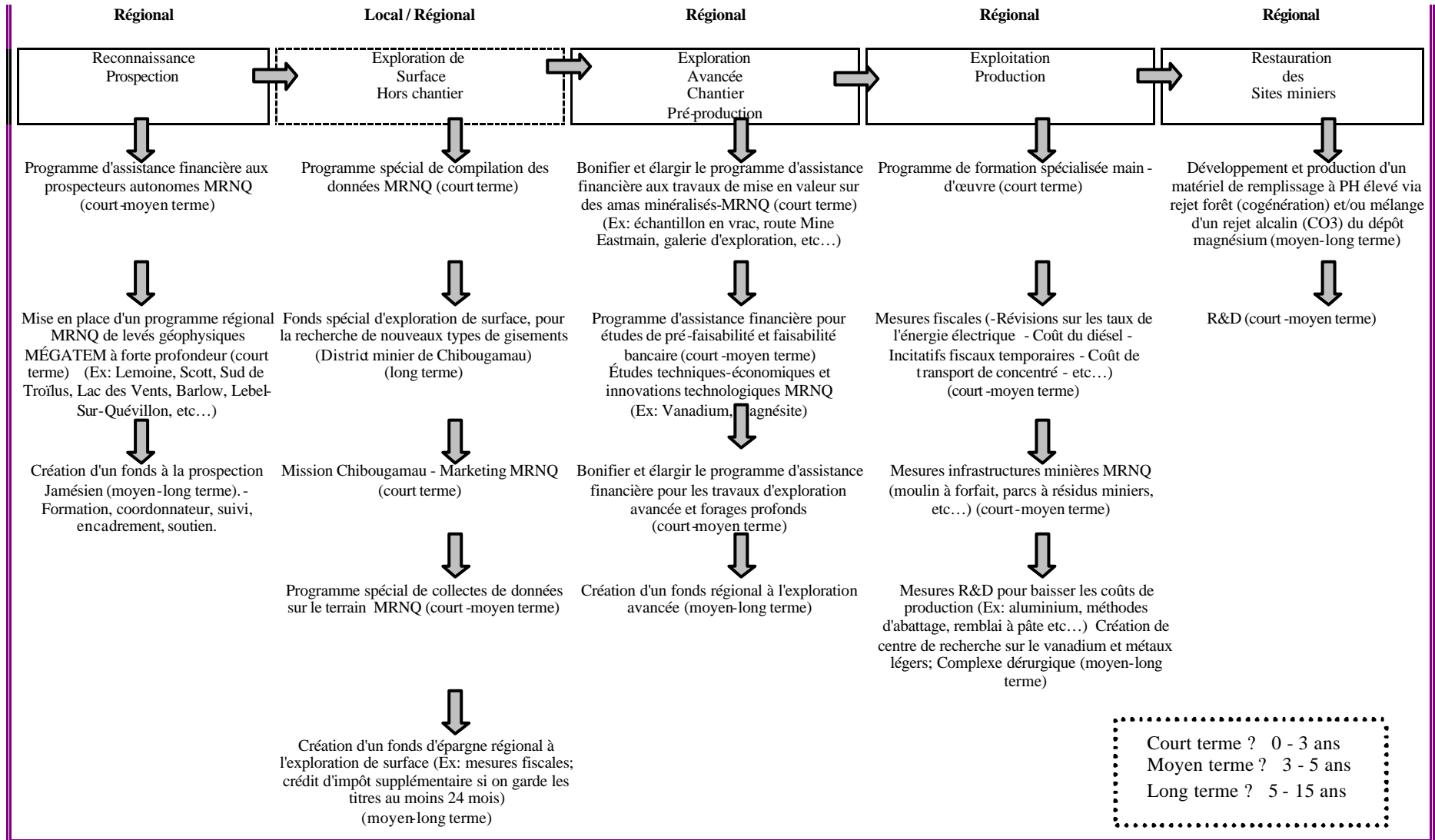
En somme, le rôle stratégique que tiendra la TJCM lui permettra de devenir un acteur de premier plan sur la scène jamésienne. Elle sera un levier indispensable au développement régional.





Source : Ministère des ressources naturelles – mines, compilation de l'Association des prospecteurs du Québec, 2001.

# Plan stratégique – comité mines Chapais-Chibougamau



## INVESTISSEMENTS

### SOQUEM INC. et ses partenaires *sur le territoire de la Baie James*

*1990 à 2001*

Année	SOQUEM INC. + Partenaires
1990-1991	5 123 730 \$
1991-1992	3 703 407 \$
1992-1993	4 433 176 \$
1993-1994	6 571 677 \$
1994-1995	5 294 363 \$
1995-1996	7 732 286 \$
1996-1997	6 609 342 \$
1997-1998	5 497 802 \$
1998	4 794 424 \$
1999	4 902 935 \$
2000	5 467 612 \$
2001	5 055 000 \$

## *Liste des intervenants rencontrés*

### Remerciements

Nous désirons remercier tous ceux qui, dans le but de contribuer au développement de l'industrie minière de leur région, nous ont accordé une entrevue lors de notre tournée régionale de cueillette d'informations, du 8 au 13 février dernier.

M. Yves Turcotte	Emploi Québec
M. Daniel Bergeron	Emploi Québec
M. Pierre Doucet	MRN-Mines (géologue-résident)
M. Daniel Bernard	Association des prospecteurs du Québec
M. Denis Gourde	Mine Géant Dormant
M. Michel Garon	Mine Bell Allard
M. Raymond Thibeault	SDBJ
M. Jean-Claude Simard	SDBJ
M. Marcellino Jobin	Corporation de développement de Chapais
M. Patrick Giard	Agent de développement, ville de Chapais
M. Serge Sabourin	C.S.N. (Mine Joe Mann)
M. Georges Pratte	C.S.N. (Mine Joe Mann)
M. Léo-Noël Larouche	C.S.N. (Mine Joe Mann)
M. Gaétan Lavallière	SOQUEM INC. - district Chibougamau
M. Patrick Houle	MRN-Mines (géologue-résident)
M. Alain Blais	MSV
M. Jocelyn Camirand	Métallos
M. André Naud	Métallos
M. Christian Dubois	Ministère des Régions
M. Ghislain Desjardins	CRDBJ